REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

SECRETARIAT GENERAL

PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES

UNITE DE GESTION DU PROJET
****

PROLOG

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

PROJECT UNIT MANAGEMENT
****

COMMUNIQUÉ N° 00000049/C/MINDDEVEL/SG/PROLOG/UGP/SPM/2026 DU 23 NOV 2026

Portant publication des résultats de l'Appel Général à Manifestation d'Intérêt n° 00054/AGMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/CA-SPM/2026 du 21 juillet 2026 pour la préqualification des entreprises dans le cadre des appels d'offres restreints du second cycle de financement des investissements du Conseil régional de l'Adamaoua.

Le Coordonnateur National du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) porte à la connaissance du public, et en particulier des entreprises ayant manifesté leur intérêt pour la Région de l'Adamaoua, les résultats de l'Appel Général à Manifestation d'Intérêt (AGMI) n°00054/AGMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/CA-SPM/2026 du 21 juillet 2026. Cet AGMI visait la présélection des entreprises intéressées à réaliser des infrastructures intercommunales résilientes au climat dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, au titre des exercices 2026 et 2027.

Pour la Région de l'Adamaoua, les candidatures ont été examinées par la Commission ad hoc d'évaluation instituée par la Décision n°00000120/D/MINDDEVEL/PROLOG/SPM/ASPM du 19 août 2026. Cette commission, présidée par le Représentant du Président du Conseil régional de l'Adamaoua, a siégé du 14 au 18 septembre 2026. Son rapport d'analyse a été signé à Ngaoundéré.

L'évaluation s'est déroulée en deux phases : la vérification des conditions minimales d'éligibilité, puis une évaluation technique sur 100 points, avec un seuil éliminatoire de 70 points.

Les résultats ci-après intègrent les corrections apportées par l'Unité de Gestion du Projet à l'issue de la revue de ce rapport. Ces corrections portent sur la cohérence des listes avec les candidatures effectivement déposées pour chaque sous-projet.

Au terme de cette procédure, les entreprises et groupements dont les noms suivent sont déclarés préqualifiés. Ils sont inscrits, selon le cas, sur une ou plusieurs des trois (03) listes restreintes ci-après, soit trente et une (31) inscriptions au total. Ces listes concernent les sous-projets financés au profit du Conseil régional de l'Adamaoua au titre du second cycle des guichets RCSG et SBP.

Sous-projet n°3 - Lycée technique de Banyo (Banyo, Mayo-Banyo) - Guichet RCSG - 10 entreprises

N°	Raison sociale
1	ETS DOUANLA & FRÈRE
2	2ER (ENTREPRISE, ÉTUDE, RÉALISATION)
3	AFUHCAM ENGINEERING COMPANY LTD / NAF GEOTEK LTD
4	GROUPEMENT NGET-SUN CONCEPT SARL - MOTE SARL
5	SOCIÉTÉ NICAM
6	ETS GROUPE FX
7	ETS NOHA SERVICE
8	ETS TECTEL
9	GROUPEMENT KT&CO BTP S.A.
10	CN DESCAMBOULWARE COMPANY LTD

Sous-projet n°28 - Hôpital régional annexe de Tibati (Tibati, Djérem) - Guichet RCSG - 10 entreprises

N°	Raison sociale
1	2ER (ENTREPRISE, ÉTUDE, RÉALISATION)
2	ETS IBM
3	GROUPEMENT NGET-SUN CONCEPT SARL - MOTE SARL
4	AFUHCAM ENGINEERING COMPANY LIMITED
5	ETS GROUPE FX
6	TROPICS-CAM-BTP
7	SOCIÉTÉ NICAM
8	SPEED MAT SA
9	GROUPEMENT KT&CO BTP S.A.
10	CN DESCAMBOULWARE COMPANY LTD

Sous-projet n°29 - Hôpital de district de Dang (Ngaoundéré 3e, Vina) - Guichet SBP - 11 entreprises

N°	Raison sociale
1	2ER (ENTREPRISE, ÉTUDE, RÉALISATION)
2	ETS IBM
3	AFUHCAM ENGINEERING COMPANY LIMITED
4	ETS GROUPE FX
5	AFRONET INTER SARL
6	SOCIÉTÉ NICAM
7	ETS OLI SEKÉ (ETOS)
8	COPRES SARL
9	ETS ZAKAR ET FRÈRES
10	TROPICS-CAM-BTP
11	SPEED MAT SA

Le Conseil régional de l'Adamaoua, Maître d'Ouvrage, lancera les appels d'offres restreints. Les entreprises préqualifiées y seront invitées à remettre leurs offres techniques et financières, uniquement pour le ou les sous-projets au titre desquels elles figurent sur la liste restreinte. La préqualification ne vaut ni attribution de marché ni engagement du PROLOG ou du Conseil régional de l'Adamaoua.

Règle de plafonnement des attributions : à l'issue des appels d'offres restreints, une même entreprise ne pourra être attributaire de plus de deux (02) marchés au titre des trois (03) sous-projets visés par le présent communiqué. Ce plafond s'applique aussi aux marchés obtenus en qualité de membre d'un groupement. Les Dossiers d'Appel d'Offres préciseront les modalités d'application de cette règle, notamment lorsqu'un soumissionnaire est classé premier sur plus de deux sous-projets.

Conformément aux dispositions de l'AGMI, le maintien sur les listes restreintes est subordonné à deux conditions :

- les résultats de la visite des sièges, sites et installations des entreprises, qui vérifie l'effectivité de leurs capacités humaines et matérielles ;
- l'authenticité des pièces fournies.

Toute fausse déclaration ou pièce falsifiée entraîne l'exclusion de l'entreprise concernée, quelle que soit l'étape de la procédure à laquelle elle est constatée. Les sanctions prévues par la réglementation en vigueur et par les Directives de la Banque mondiale s'appliquent alors.

Les candidats non retenus peuvent obtenir communication des motifs du rejet de leur candidature. Ils adressent pour cela une demande écrite à l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG pour l'Adamaoua, à Ngaoundéré, dans un délai de [3] jours ouvrables à compter de la publication du présent communiqué.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera et affiché au siège du Conseil régional de l'Adamaoua et à l'UCR-Adamaoua du PROLOG.

Yaoundé, le 23 NOV 2026

Ampliations :

- MINDDEVEL / SG (compte rendu)
- Gouverneur de la Région de l'Adamaoua
- Président du Conseil régional de l'Adamaoua
- Banque mondiale (information)
- UCR-Adamaoua du PROLOG
- Commission ad hoc d'évaluation (Adamaoua)
- Affichage / Presse
- Archives / Chrono

LE COORDONNATEUR NATIONAL

Nguya Edielle T. H. Jackson

Senior Statistician and Economist Engineer